

LA FORCE DE LA PAIX

CÔTE D'IVOIRE

VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE EN COTE DIVOIRE

Volume 4 - N°6 • Décembre 2014



Nations Unies
CÔTE D'IVOIRE
Unis dans l'action



STOP RAPE NOW
UN ACTION AGAINST SEXUAL VIOLENCE IN CONFLICT

LE MINISTRE DE LA SOLIDARITE, DE LA FAMILLE, DE LA FEMME ET DE L'ENFANT,
EN PARTENARIAT AVEC L'UNFPA ET LE SYSTEME DES NATIONS UNIES EN COTE D'IVOIRE,

Organise

L'ATELIER DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE MEDIA ENGAGES DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
BASEES SUR LE GENRE ET LES VIOLENCES SEXUELLES



Le Système des Nations Unies
et les Violences Sexuelles
Liées au Conflit en Côte
d'Ivoire

P. 3

La Stratégie Nationale de Lutte
contre les Violences
Basées sur le Genre

P. 6

Grossesses en milieu scolaire :
un défi majeur dans la lutte contre
les violences faites aux femmes

P. 12



STOP aux violences faites aux
Filles et aux Femmes !



Avançons sur la route de la paix

www.onuci.org

Violences basées sur le genre en Côte d'Ivoire : mettre fin à l'impunité

Les violences basées sur le genre (VBG) sont des violences dirigées spécifiquement contre un homme ou une femme, du fait de son sexe. Elles constituent donc une violation du droit fondamental à la vie, à la liberté, à la sécurité et à la dignité. Elles sont également une violation de l'égalité entre les hommes et les femmes, du principe de non-discrimination et de l'intégrité physique et mentale des personnes.

En Côte d'Ivoire, comme presque partout dans le monde, pour des raisons socioculturelles, cette forme de violence touche essentiellement les femmes. Les victimes proviennent de toutes les couches socioprofessionnelles, mais les femmes rurales constituent une cible privilégiée, du fait de pratiques telles que les mutilations génitales féminines (MGF) et les mariages précoces, mais également à cause de l'absence de structures de protection adéquates dans certaines zones périphériques.

De fait, les crises qui ont secoué le pays depuis 2002 ont été des facteurs aggravants pour ce phénomène qui, selon le Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies (OCHA), touche une femme sur trois¹.

On ne le dira jamais assez, ce fléau doit être éradiqué, car les violences contre les femmes sont une menace pour la société dans la mesure où elles fragilisent, voire détruisent la cellule de base qu'est la famille. En outre, elles ont des

incidences néfastes sur l'économie et le développement du pays.

La plupart de ceux qui s'activent pour mettre fin aux violences sexuelles ont noté que parmi ceux qui se livrent à de tels actes en Côte d'Ivoire, figurent en bonne place ceux-là même qu'incombe la protection des citoyens : les forces de défense et de sécurité². Parmi les causes du fléau, la prolifération des armes de petit calibre ; au nombre des facteurs de la persistance du phénomène, on peut citer l'impunité pendant et après la crise et dont les victimes sont principalement les femmes et les jeunes filles³.

« Défions le militarisme et mettons fin aux violences contre les femmes ! » Cet appel lancé par le Center for Women's Global Leadership de l'Université de Rutgers dans l'Etat du New Jersey (USA), sert également de cri de ralliement de tous ceux qui veulent s'opposer à la « masculinité violente » comme comportement acceptable⁴.

En Côte d'Ivoire, la campagne 2014 contre les violences faites aux femmes, a été marquée, comme durant les années précédentes, par l'organisation des 16 jours d'activisme durant lesquels le viol, les violences physiques, les mariages et grossesses précoces et les pratiques ancestrales telles que l'excision, ont été cloués au pilori, lors de séances de sensibilisation de masse et de proximité.

Les participants ont pu, au cours de cette campagne organisée du 25 novembre au 10 décembre 2014, sous l'égide d'ONU/Femmes, bénéficier de l'appui sans réserve des autorités coutumières et religieuses ainsi que de l'administration territoriale, notamment à Abidjan et dans sa banlieue, à Katiola et Bouaké (centre), Bolequin (ouest) et dans le Kabadougou (nord-ouest).

A fortiori, il ne s'agit pas seulement de dénoncer le phénomène et de sensibiliser contre ce fléau ; il faudrait aussi que les auteurs de violences sur les femmes et filles puissent répondre de leurs actes.

A cet égard, il faut noter que les condamnations à des peines de prison de membres des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), reconnus coupables de viol et celles, en 2013, de 9 exciseuses de la ville de Katiola (centre) pour l'excision d'une trentaine de fillettes, à l'issue du premier procès de ce genre dans le pays, constituent un pas dans la bonne direction.

L'adoption, le 5 septembre 2014, par le Gouvernement de la Stratégie Nationale de lutte contre les VBG pourrait également contribuer à protéger plus efficacement les femmes et à assurer une meilleure prise en charge des victimes d'abus sexuels.

¹ http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Bulletin%20OCHA%20CDI%20%20VBG%201_Jan%202014.pdf

Selon le Bureau de Coordination des affaires Humanitaires de l'ONU (OCHA), les hommes en armes étaient responsables de 135 incidents de viol en 2012 contre 343 cas en 2011

² http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Bulletin%20OCHA%20CDI%20%20VBG%201_Jan%202014.pdf

³ La Coordination nationale de lutte contre les Violences basées sur le genre (VBG), estime que 548 cas de violences sexuelles liées au conflit, dont un fort taux de viols, ont été commis sur le territoire ivoirien de 2011 à 2013

⁴ <http://16dayscwg.rutgers.edu>

FRÉQUENCES ONUCI FM



ABENGOUROU 94.7 • ABIDJAN 96.0 • ADZOPE 96.0 • BANGOLO 91.1 • BONDOUKOU 100.1
BOUAKÉ 95.3 • BOUNA 102.8 • BOUNDIALI 90.0 • DABAKALA 93.9 • DALOA 91.4 • DANANÉ 97.6
DAOUKRO 94.7 • DUEKOUÉ 91.1 • FERKESSEDOUGOU 104.4 • GUIGLO 93.7 • KORHOGO 95.3
MAN 95.3 • ODIENNÉ 101.1 • SAN-PEDRO 106.3 • SEQUELA 101.8 • TABOU 95.3 •
TOULEPLEU 93.7 • YAMOUSSOUKRO 94.4 • ZUENOULA 95.3



OPERATION DES
NATIONS UNIES
EN CÔTE D'IVOIRE

Directeur de publication : Kadidia Ledron
 Rédacteur en Chef : Malick Faye
 Coordinatrice : Mathy Mupapa
 Textes : PIO-ONUCI
 Graphiste Designer : Jean Brice N'doli
 Illustrations : Serge Assain Aliké
 Crédits photos : Basile Zoma, Abdul Fatai A.



Le Système des Nations Unies face aux violences sexuelles liées au conflit en Côte d'Ivoire

Le Système des Nations Unies (SNU) en Côte d'Ivoire œuvre dans la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) depuis longtemps, mais ce n'est qu'en 2009 que des actions conjointes ont été intégrées dans le plan cadre des Nations Unies pour le développement (PCAD) ainsi que dans le plan de travail du Groupe Thématique Genre et Développement (GTGD) et depuis 2011 contre les violences sexuelles liées au conflit (VSC) au lendemain de la crise post-électorale.

En février 2011, le Représentant spécial adjoint pour l'ONUCI, Coordonnateur résident des Nations Unies, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident du PNUD (RSASG-CH-CR) a activé le Sous-Cluster VBG pour coordonner les actions du secteur pendant la crise post-électorale sous le leadership du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Le 26 juillet 2011, le RSASG-CH-CR a été désigné comme le Haut Responsable en charge du suivi et de la transmission des rapports sur les questions de VSC. Pour ce faire, le RSASG-CH-CR s'est appuyé sur les organes existants (Sous-Cluster VBG et GTGD), le FNUAP et le HCDH.

En mars 2012, à l'issue de la publication du *Rapport Annuel du Secrétaire Général des Nations Unies sur les Violences Sexuelles liées à la crise de 2011*, la Côte d'Ivoire a été placée sous observation par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, plusieurs groupes armés suspects d'avoir commis des VSC ont été listés dans l'annexe de ce rapport. Le 5 juin 2012, le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la Côte d'Ivoire (RSSG) a institué des réunions thématiques de



La Ministre de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MSFFE) Anne-Désiré Ouloto en compagnie des participants à la commémoration de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité



Intervenants lors de la célébration de la 1325

haut niveau pour définir des orientations stratégiques et fixer les priorités par rapport aux efforts à fournir dans la lutte contre les VBG/VSC¹. Suite à une décision de l'Equipe-pays du 3 septembre 2013, ce forum au niveau programmatique se réunit mensuellement afin de mieux coordonner l'action conjointe du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire dans le domaine

de la lutte contre les VBG, y compris les violences sexuelles liées au conflit. Enfin, le 2 avril 2014, le SNU a entériné la décision de créer un sous-groupe de travail au Groupe de travail sur les VBG (GT VBG), le Groupe de Travail MARA² ('MARA Sub-Working Group') pour le suivi de tous les incidents de violences sexuelles en situation de conflit (VSC).

Caroline Sandra Allibert Delestras

¹Ces réunions ont eu lieu les 5 juin 2012, 12 février 2013 et le 23 avril 2013, sous la présidence du RSSG et avec la participation de: RSASG-CR-CH, UNICEF, UNFPA, ONUFEMMES, HCDH, ONUCI-Genre, ONUCI-PIO, ONUCI-CPE, ONUCI-Etat de Droit.

²Monitoring Analysis and Reporting Arrangements en application de la Résolution 1960 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Violences sexuelles : l'ONUCI et ses partenaires se mobilisent face au fléau

La région du Tonkpi dans l'ouest de la Côte d'Ivoire et la ville historique de Grand-Bassam à une quarantaine de km d'Abidjan ont donné le ton dans la lutte contre les violences basées sur le genre et les violences sexuelles en période de conflit. Deux ateliers ont été organisés dans ces deux localités, ce mois de décembre, sous l'égide de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et de ses partenaires tels que la Clinique juridique.

« Les comportements déviationnistes ignobles et deshumanisants qui portent atteinte à l'intégrité physique et morale des femmes et qui constituent de graves violations des droits humains, méritent d'être jugulés par la mise en place de mécanismes efficaces, à même de porter un regard sur l'action judiciaire. » : par la voix du représentant du Préfet de la région de Man, René Angama, les autorités de la région du Tonkpi, ont ainsi annoncé la couleur à l'ouverture d'un atelier de formation animé par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, du 3 au 5 décembre à Man.

La région, située dans l'Ouest ivoirien, a connu nombreuses histoires de violences sexuelles qui ont émaillé le long conflit en Côte d'Ivoire. D'abord en 2002, lors de la guerre civile qui a ensuite créé la partition de fait du pays et lors de la crise post-électorale de novembre 2010 à février 2011. La paix revenue, des cas continuent cependant d'être répertoriés, au grand dam des organisations de femmes et des ONG locales qui luttent pour la fin de l'impunité.

Ces assises organisées sur le thème « Les techniques de suivi des procès sur les violences sexuelles, y compris les violences sexuelles liées au conflit », ont regroupé une vingtaine de personnes issues de la Clinique juridique de Man, des ONG locales ainsi que des structures étatiques œuvrant dans



A Grand-Bassam, ONG et société civile ont dit non aux VGB

le domaine des Violences basées sur le genre (VBG) dans la région.

Au cours de ces travaux, les participants ont eu droit à plusieurs communications notamment, sur l'observation des procès, la rédaction de rapports et les méthodes d'observation des procès ; les techniques de monitoring des violations des droits de l'Homme et l'implication des Nations Unies dans la lutte contre les violences sexuelles, y compris les violences sexuelles liées au conflit.

Ces modules ont été animés par une experte en droit, un représentant du Procureur de la République de Man, le Président du Tribunal de 1^{ère} instance de la ville et Mohamed Attaher de l'ONUCI.

Du 9 au 11 décembre, à Grand-Bassam, la Conseillère pour la protection des femmes basée à la Division des Droits de l'Homme de l'ONUCI, a conduit un atelier pour le renforcement des capacités des personnels de six Cliniques Juridiques et de ONG nationales sur la gestion des données des violences sexuelles, y compris les violences sexuelles liées au conflit.

Pendant ces trois jours, 36 participants, dont 22 femmes, y compris les directrices et le staff technique des six

cliniques juridiques et la Directrice régionale de l'ONG Réseau Ivoirien pour la Défense des Droits de l'Enfant et de la Femme (RIDDEF) ont participé à cet atelier.

Deux formateurs spécialisés en violences basées sur le genre, l'un du centre social de Danané et l'autre du Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MSFFE), ainsi que la Conseillère, ont présenté différents modules sur les différents outils de collecte de données de violence sexuelle, y compris celles liées aux conflits. Il s'agit notamment du Gender-Based Violence Information Management System (GBV-IMS), le Monitoring, Analysis and Reporting Arrangements (MARA), la Note d'Orientation Provisoire (sur l'application de la Résolution 1960 (2010) du Conseil de Sécurité).

Au titre des recommandations, on note le besoin pour les acteurs nationaux de collecter et d'enregistrer des données précises fiables sur le suivi judiciaire des cas de violence sexuelle, y compris celle liée au conflit ivoirien. Il s'agit de faire en sorte que les Cliniques juridiques, en tant que fournisseurs de l'assistance juridique et judiciaire puissent formuler des recommandations appropriées aux autorités judiciaires et autres acteurs nationaux.

Caroline Sandra Allibert Delestras et Yacouba Kébé

La Stratégie nationale de lutte contre les Violences basées sur le genre



Au premier plan, la Ministre, Ouloto échange sur la Stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le genre avec ses partenaires du Système des Nations Unies (SNU).

La Stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (VGB), a été développée par le Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MSFFE) de Côte d'Ivoire, grâce au soutien du Système des Nations Unies (SNU) dont l'ONUCI et celui de l'Initiative des Nations Unies contre les violences sexuelles en temps de conflit (UN Action)

La Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre a le mérite de faire, non seulement le bilan des services existants dans la prise en charge des victimes, mais aussi d'identifier les lacunes et les défis à relever pour une prise en charge effective et optimale des VGB en Côte d'Ivoire. La Stratégie est aussi un outil de plaidoyer qui constitue également un pas vers la mise en conformité de la Côte d'Ivoire avec ses engagements internationaux et l'atteinte des Objectifs

du Millénaire pour le Développement (OMD). L'engagement du Gouvernement de la Côte d'Ivoire, des organisations de la société civile et de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre les VGB ont contribué à l'avènement de la Stratégie qui a été officiellement lancée le 5 septembre 2014.

En plus d'être un outil de plaidoyer, la Stratégie est aussi une opportunité unique pour tous les acteurs impliqués dans le domaine de lutter efficacement contre ce fléau grâce aux mécanismes de coordination mis en place qui donneront plus de cohérence à toutes les interventions qui se font et continueront de se faire dans la lutte contre les violences sexuelles en Côte d'Ivoire.

Loin d'être un document de plus sur un bureau, la raison d'être de cette Stratégie est avant tout de prévenir les violences, à assister et de soutenir au mieux celles et ceux qui en sont

victimes. Les victimes de ces violences subissent, acceptent et ne dénoncent que trop rarement les cas de violences à l'encontre des femmes et des filles et trop souvent la société elle-même ferme les yeux sur ces genres de violences qui sont considérées comme faisant partie du quotidien.

Et malgré tous les progrès constatés dans la prise en charge--surtout depuis la fin de la crise post-électorale--le niveau des violences basées sur le genre demeure préoccupant. De nombreux obstacles subsistent encore dans la prise en charge optimale des victimes et ce notamment en raison d'un manque de coordination dans les différentes réponses qui sont apportées. Parmi les difficultés rencontrées, on note la stigmatisation sociale et la marginalisation des victimes, les tabous sociaux et culturels, les défis de la réinsertion sociale des victimes, de leur prise en charge psychologique et des disparités géographiques et économiques dans l'accès aux services de santé et de justice et enfin, de trop nombreux cas qui échappent encore à la justice.

Face à tous ces défis, et le plus grand étant celui de la coordination, la Stratégie apporte une approche holistique et multisectorielle et invite tous les Ministères concernés et le Système des Nations Unies, notamment à travers ses agences et l'ONUCI, à s'engager davantage dans la lutte contre les violences basées sur le genre et réussir le pari de l'éradication des violences faites aux femmes et basées sur le genre.

Caroline Sandra Allibert Delestras

L'initiative des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit

L'Initiative des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit (« UN Action ») est un réseau qui rassemble 13 entités des Nations Unies qui visent à mettre fin à la violence sexuelle durant et après un conflit armé. C'est un effort concerté pour améliorer la coordination, renforcer la programmation et la sensibilisation et appuyer les efforts nationaux de prévention et d'intervention efficace pour répondre aux besoins des victimes.

www.stoprapenow.org ; www.facebook.com/UNAction

Profession : conseiller (ère) pour la protection des femmes



La Conseillère pour la protection des femmes de l'ONUCI, Caroline Sandra A. Delestras, les Forces Armées et les Forces de Sécurité disent non aux violences sexuelles.

Lors d'un débat sur « *les femmes et la paix et la sécurité : violences sexuelles dans les conflits armés* » organisé par le Conseil de sécurité le 24 juin 2013, qui reconnaissait les liens entre violences sexuelles, une paix et une sécurité durables, le Secrétaire général des Nations Unies annonçait qu'« *un Conseiller pour la protection des femmes sera bientôt détaché au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et d'autres seront déployés prochainement en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Mali et en Somalie* ». Cette déclaration faisait suite à la demande des 15 Etats membres du Conseil de sécurité au Secrétaire général de déployer des Conseillers pour la protection des femmes et d'évaluer systématiquement la nécessité de prévoir de tels Conseillers lors de la planification des missions de maintien de la paix et politiques des Nations Unies.

Tout en notant que la violence sexuelle peut constituer un crime contre l'humanité, les 15 Etats membres soulignent qu'il est nécessaire de communiquer des informations plus fiables afin de

prendre des mesures de prévention et de répression des violences sexuelles et prient le Secrétaire général d'accélérer les procédures de suivi et d'analyse de la violence sexuelle par temps de conflit.

En réponse aux Résolutions 1820 (2008), 1888 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité des Nations Unies, une Conseillère pour la protection des femmes a été déployée à l'ONUCI au sein de la Division des Droits de l'Homme en septembre 2014. Financé par l'Initiative des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit (« UN Action »), ce poste vise à rendre opérationnels deux éléments visés par la Résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité, à savoir : les mécanismes de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur les violences sexuelles liées aux conflits (MARA) et les engagements pris par les parties aux conflits pour prévenir et combattre les violences sexuelles en Côte d'Ivoire.

De manière plus concrète, la Conseillère doit s'assurer que tous les acteurs concernés communiquent toutes les

informations dont ils disposent sur les violences sexuelles liées au conflit commises à l'encontre des femmes, des hommes et des enfants afin de renforcer la prévention et la surveillance de cette violence.

En d'autres termes, il s'agit de tous les cas de violences sexuelles qui continuent d'être commis depuis la fin de la crise post-électorale par les forces de sécurité et de défense du pays, les individus/groupes armés, les ex-combattants, par exemple, des cas qui ont un lien temporel, géographique ou de cause à effet avec la dernière crise. Dans ce sens, dans l'attente d'autres Conseillers amenés à être déployés, la Conseillère avec les principaux acteurs de la Mission et de l'Equipe-pays, doit suivre et surveiller les engagements qui ont été pris par les acteurs nationaux et en particulier par les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) qui ont été listées comme parties à la crise ayant commis des viols ou d'autres formes de violences sexuelles ou s'en sont rendues responsables dans le rapport du Secrétaire général.

Caroline Sandra Allibert Delestras

REPORTAGE : La plateforme VGB de guiglo, une synergie de compétences pour lutter plus efficacement contre les violences basées sur le genre

Février 2013, à Guiglo. La petite G.G., 3 ans, est victime de viol et les soupçons pèsent sur un adulte de 38 ans. Aussitôt, les acteurs étatiques, les ONG internationales et nationales, les forces de sécurité, l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et les agences du Système des Nations Unies (SNU), membres de la Plateforme de lutte contre les Violences basées sur le genre (VGB), se mobilisent. La fillette et ses parents bénéficient d'une prise en charge médicale, psychosociale et financière, tandis que la procédure juridique et judiciaire est engagée et le présumé auteur est reconnu coupable et condamné à 10 ans de prison par le Tribunal de Man.

Ce cas parmi tant d'autres, illustre la synergie d'action entre acteurs de la Plateforme de lutte contre les VGB, mise sur pied en septembre 2010 avec le soutien matériel, logistique et financier du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA).

Au quotidien donc, Arnaud Irié Bi, assistant social et Point focal de la Plateforme, et ses partenaires s'informent sur les cas de VGB à Guiglo et ses environs: viol, mariage précoce, exploitation sexuelle, déni de ressources, maltraitance, excision, entre autres. Les acteurs, en fonction de leur domaine d'intervention, sont chargés soit de détecter et de référer les cas, soit d'assurer la prévention par la sensibilisation. D'autres apportent des réponses par la prise en charge psychosociale, juridique et judiciaire, médicale et économique des victimes.

Sur le terrain, les actions de la Plateforme semblent porter leurs fruits au regard des statistiques à disposition. Pour l'année 2013, la Plateforme, qui tient ses réunions une fois par mois, a enregistré 101 cas de VGB dont 32 cas de viols quand les chiffres de 2014 donnent environ 40 cas de VGB avec 12 cas de viols. Les femmes surtout, premières victimes des violences de tous ordres, apprécient le travail de la Plateforme. Leur présidente, Mme Jeannette Guirou, est formelle : « juste



L'UNFPA, en pleine mission de sensibilisation contre la lutte contre les VGB sur le terrain

après la crise post-électorale, les cas de viols étaient trop nombreux à Guiglo et ses environs. Aujourd'hui, je constate que les choses s'améliorent nettement et la Plateforme n'est pas étrangère à cela. »

Le Point focal de la Plateforme s'en félicite mais ne veut pas verser dans l'autosatisfaction. « Les chiffres ont certes baissé, mais il faut rester prudent et ne pas se fier uniquement à eux. Il faut s'intéresser aussi aux autres formes de VGB, notamment les dénis de ressources, les maltraitances et les mariages précoces. Mais il faut surtout insister sur la sensibilisation pour que les mentalités changent », indique Irié Bi Arnaud.

Ainsi, la sensibilisation reste le maître-mot des acteurs de la Plateforme. A ce niveau, l'ONUCI et les agences du Système des Nations Unies apportent leur concours. Entre autres actions, une série d'activités sportives à destination des acteurs du milieu éducatif pour intensifier la lutte contre les VGB a été réalisée par la Mission et l'UNFPA du 11 au 15 octobre à Guiglo et à Bolequin. Matches de football et cross masculin et féminin ont été couplés à des sensibilisations sur les grossesses précoces, le mariage forcé, la santé de la reproduction et des consultations foraines. La Clinique juridique et le Tribunal de Guiglo intensifient

également les activités de sensibilisation de masse pour informer les populations sur le droit positif ivoirien face aux VGB. Mme Sanata Koné, Directrice de la Clinique juridique de Guiglo, évoque l'impact de ces activités sur les populations. « La mobilisation observée à chacun de nos déplacements en ville ou dans les villages dénote de la volonté des populations d'en savoir davantage sur la lutte contre les VGB. De plus en plus, elles prennent conscience des méfaits de ces pratiques », précise la juriste.

Les organisations locales ne sont pas en reste. Marie-Hortense Tohidjé, Présidente de l'ONG Solidarité internationale paix et développement (SIPAID), s'est, pour sa part, intéressée aux leaders communautaires et religieux dans sa campagne de lutte contre les VGB. Elle justifie le choix de cette approche. « Les chefs religieux et les chefs traditionnels sont souvent sollicités pour favoriser les règlements à l'amiable. Ce qui entraîne l'impunité. Nous avons donc décidé d'en faire des alliés pour que les viols, les mutilations génitales féminines et les mariages précoces soient dénoncés », affirme la militante des droits de l'Homme.

En dépit de ses bons résultats, la Plateforme fait face à des difficultés de tous ordres. Le Point focal en énumère quelques-unes : « Nous ne disposons pas d'une allocation budgétaire et les ONG locales ne bénéficient pas de financement pour être plus efficaces sur le terrain. Par ailleurs, la fermeture ou la relocalisation des bureaux des ONG internationales et des agences des Nations Unies est venue aggraver nos soucis financiers. La Plateforme a aussi besoin d'équipement informatique pour ses travaux et ses formations », fait savoir Irié Bi Arnaud qui souhaite enfin un renforcement des capacités des acteurs de la Plateforme.

Cet état de fait n'entame nullement la détermination des membres de la Plateforme pour qui un cas de VGB reste un cas de trop dans la capitale de la région du Cavally.

Charles Dago Toutoukpo

Récit d'une élève enceinte

En classe de première dans l'un des établissements secondaire de Toulepleu, P.Y aura bientôt 18 ans et porte une grossesse de cinq mois. Dans son cas, l'auteur a reconnu la grossesse et assure ses frais de scolarité et subvient à ses besoins. Ce qui n'est pas souvent le cas chez plusieurs filles. A la question de savoir quelle a été la réaction de la famille, P.Y a signifié que les parents n'ont pas du tout apprécié qu'elle soit enceinte. « *Mon père me demande de quitter la maison familiale demain* (le lendemain de l'entretien). *Mais, moi je veux rester là pour aller à l'école. Même si mon copain est disposé à m'accueillir chez lui, moi je préfère rester en famille* » a-t-elle ajouté. Que compte-t-elle faire face à cette situation ? « Je sollicite la clémence de mon père », dira-t-elle.

Le père a retiré sa menace d'expulsion suite à l'intervention de la Division des Droits de l'Homme de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Cependant, il a refusé de



Jeune fille victime de grossesse précoce, (source Google images)

porter plainte devant les tribunaux pour la simple raison qu'il ne veut pas mettre en prison, le père de son petit enfant qui, plus tard, lui demandera des comptes pour cet acte. Pour ce qui est des résultats scolaires de P.Y, ils ne sont pas fameux du moins pour le premier trimestre de l'année scolaire. « *Je n'aurai pas la moyenne car je suis perturbée par mon état et la situation*

à la maison. Je n'arrive pas à suivre correctement les cours et ne parviens même plus à étudier ». Que conseillera-t-elle à ces camarades ? « *D'éviter de tomber enceinte pendant qu'elles sont à l'école, car il y a trop de problème. C'est difficile. Il faut se concentrer sur les études* ».

Kouakou Vincent

Bondoukou : L'ONUCI intervient pour mettre fin à une campagne d'excision de jeunes filles au village de Helboutedouho

Exemple classique de violence à l'égard des femmes et des filles, l'excision communément appelée mutilation génitale féminine (MGF), reste encore une réalité dans certaines contrées de la région du Gontougo.

Selon une étude de l'Organisation pour l'enfant la femme et la famille (ONEF) 78% des femmes ont été excisées dans cette région¹. Le poids persistant des traditions ne facilite pas très souvent le travail de tous ceux qui luttent contre cette pratique néfaste à la santé des femmes.

Consciente de ce fait, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, conformément à son mandat qui inclut la

protection des civils et la défense des droits de l'Homme et en plus de ses campagnes de sensibilisation contre le fléau, intervient régulièrement pour mettre fin à des actes de violence basées sur le genre (VGB). C'est ce qui s'est passé le 22 novembre 2014 où après avoir été informée des opérations d'excision de grande ampleur organisées au village de Helboutedouho, localité de la sous-préfecture de Sorobango, sise à 477 km au nord-est d'Abidjan, l'ONUCI a envoyé une équipe sur les lieux, en compagnie des partenaires locaux. Objectif : faire cesser cette violation des droits de la fille et sensibiliser la communauté sur les conséquences néfastes de la pratique de l'excision sur les jeunes filles.



Deux fillettes sauvées de l'excision grâce à l'ONUCI

Huit fillettes avaient malheureusement été excisées le 13 novembre au cours d'une cérémonie rituelle; une deuxième cérémonie devait avoir lieu le 22 novembre.

Néanmoins, le refus de collaborer de la population et du chef du village n'a pas permis à la Mission onusienne et ses partenaires locaux d'identifier les exciseuses ainsi que toutes les victimes.

La justice ivoirienne n'est pourtant pas restée les bras croisés face à cette pratique devenue illégale depuis 1998². Afin d'aider les enquêteurs à identifier les exciseuses, Djouathiéné Traoré, le Procureur, près le tribunal de Bondoukou a demandé l'interpellation du chef de village. Après avoir reconnu les faits devant le commandant de la brigade de Bondoukou, le chef de village a nié toute responsabilité dans cette

affaire, arguant du fait que les femmes prennent leurs enfants pour les exciser dans des villages voisins, sans préciser de quels villages il s'agit.

Toutefois, le chef du village dit avoir conscience de la gravité et le caractère illégal de cette pratique et a assuré avoir mis en garde les populations contre toute pratique de l'excision.

Pour sa part, Sa Majesté Nanan Bibi III, le roi des Abrons, a été on ne peut plus clair : « *la pratique de l'excision ne peut être acceptable et elle doit cesser.* », a-t-il indiqué, avant d'avertir sévèrement « *ceux qui s'entêtent à le faire* ». Il estime par ailleurs qu'une robuste campagne de sensibilisation est nécessaire dans la localité de Sorobango, dans la région du Gontougo où selon lui, le phénomène persisterait. Il a enfin promis d'aborder le sujet dans

ses prochaines rencontres avec les chefs de village.

Les ONG de lutte contre les violences basées sur le genre espèrent que les auteurs de ces actes soient traduits en justice, comme ce fut le cas à Katiola, dans le nord de la Côte d'Ivoire, où en 2013, 9 femmes ont été condamnées, selon le journal en ligne Afriqinfo, à un an de prison pour l'excision d'une trentaine de fillettes, à l'issue du premier procès d'exciseuses dans le pays.

Le Bureau des Droits de l'Homme de l'ONUCI à Bondoukou a entrepris des démarches auprès des autorités administratives et coutumières pour organiser une campagne d'information et de sensibilisation des populations de ce village sur l'illégalité de la pratique de l'excision et ses conséquences sur la santé des jeunes filles.

Désiré Ndagijimana

¹<http://www.afriqinfos.com/articles/2014/4/12/cote-divoire-poids-tradition-fait-perdurer-pratique-lexcision-251237.asp>

²Loi no 98/757 du 22 décembre 1998

Les enfants, cibles privilégiés des délinquants sexuels dans la région du Haut-Sassandra.

La législation en vigueur en Côte d'Ivoire prévoit des sanctions très sévères à l'encontre des auteurs de violences basées sur le genre en général et particulièrement les violences faites aux enfants.

Situation paradoxale dans le Haut-Sassandra, région où les enfants constituent une cible privilégiée d'une catégorie de criminels, selon les responsables du Centre social de Daloa. Il ressort d'un document rendu public récemment par l'institution que les cas de violences faites aux enfants demeurent très préoccupants. Pire, sur 63 cas enregistrés, 35 cas concernent les enfants dont l'âge est compris entre 4 et 17 ans soit (55% des cas). Plus inquiétant encore, ce sont les hommes investis du pouvoir de l'Etat (hommes en armes et enseignants) qui en sont généralement les auteurs.

Un constat que regrette Olivier Kouakou, responsable du Centre social de



Pancarte dénonçant les abus sexuels contre les enfants

Daloa qui indique que ce taux élevé s'explique par plusieurs raisons, aux nombre desquelles, les moyens insuffisants des forces de sécurité afin de faire face aux prédateurs sexuels.

En effet, la police et la gendarmerie ne disposent pas de la logistique nécessaire en vue de réagir promptement et mettre aux arrêts les auteurs de ces violences.



Protéger les enfants contre les violences sexuelles

En outre, il y a la réticence des victimes à étaler sur la place publique ces cas de viols de peur d'être la risée de leurs communautés respectives, et surtout les règlements à l'amiable, entre les familles de la victime et celle de l'auteur du viol.

Récemment, à Boguédia, une sous-préfecture située à une vingtaine de kilomètres de Daloa, un élément des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), a été cité dans une affaire de viol sur une mineure de 16 ans. Un règlement à l'amiable était en train

d'être organisé lorsque la Division des Droits de l'Homme (DDH) de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) est intervenue et a pu obtenir l'arrestation, du suspect.

En réponse à ces violences dont les enfants font de plus en plus les frais, une plateforme de lutte contre les violences basées sur le genre a vu le jour en 2014. Composée du Centre social de Daloa, de la Police des Nations Unies (UNPOL) et de la Division des Droits de l'Homme de l'ONUCI, cette plateforme se fixe pour objectif de ré-

duire considérablement les violences et surtout d'identifier les auteurs et de les traduire devant les tribunaux.

En peu de temps, quelques résultats ont été notés, dans les commissariats par exemple, les plaignants ne sont plus refoulés par les officiers de police judiciaire. Mieux, ils sont encouragés à porter plainte. Ainsi, à Mankono en février dernier, la famille d'une fillette de 10 ans, victime de viol, a pu porter plainte. L'auteur qui après son forfait, s'est fondu dans la nature est en ce moment recherché par la gendarmerie. A Vaou, une autre localité située à 63 km de Séguéla, un homme en arme, auteur de viol sur une fillette de 11 ans, a quant à lui, été mis aux arrêts.

En outre l'ONUCI, dans son rôle d'appui aux pouvoirs publics, poursuit sa politique de formation en vue de renforcer les capacités des hommes en armes. Objectif : les amener à lutter efficacement contre les auteurs des violences basées sur le genre (VBG) et particulièrement les viols sur mineurs. A cet effet, une formation a été organisée le 15 décembre 2014 à l'intention de quelques 240 élèves gendarmes intégreront sous peu leurs différentes unités de leur corps.

Anicet Bekrou

Lutte contre les VBG : l'implication du Bureau des Droits de l'Homme de Korhogo

« L'intervention du Bureau des Droits de l'Homme de Korhogo a permis de mettre un terme aux violences conjugales quotidiennes dont j'étais victime de la part de mon époux » : Ces propos sont de Maférima Bamba, âgée de 38 ans, mère de 4 enfants, venue témoigner de l'amélioration de sa condition de femme au foyer, suite aux interventions du Bureau des Droits de l'Homme de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) basé à Korhogo, à 580 km au nord d'Abidjan.

Violences conjugales, mariages forcés et précoces ainsi que viols constituent le lot quotidien des femmes du district des savanes. Plusieurs raisons justifient cet état de fait : méconnaissance des lois relatives aux violences basées



Sensibilisation de la DDH sur la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre à l'égard des femmes et jeunes filles de Korhogo



Conseils et orientations de la DDH à une victime de violences conjugales

sur le genre (VGB), persistance des pratiques traditionnelles néfastes et pesanteurs socioculturelles.

Face à cette situation et conformément à son mandat de protection des populations civiles, le Bureau des droits de l'Homme a décidé de s'impliquer résolument dans la lutte contre les violences basées sur le genre, à travers deux axes majeurs : la protection et la promotion des droits des femmes et des filles. La protection des populations victimes

de VBG, selon Salif Boité, Chargé des droits de l'Homme à l'ONUCI, se fait en parfaite collaboration avec des ONG et les autorités locales du district des Savanes. Elle consiste à orienter les victimes vers les structures étatiques compétentes, telles que les centres sociaux, les commissariats de police, les brigades de gendarmerie et les tribunaux. Celles-ci se chargent de la prise en charge psychosociale, médicale et judiciaire.

« Quand la prise en charge n'est pas effective, un plaidoyer est fait auprès des autorités compétentes, pour qu'elles prennent les actions idoines, conformément à l'obligation de protection de l'Etat de Côte d'Ivoire », a précisé le Chargé des droits de l'Homme.

Pour ce qui concerne, la promotion des droits de l'Homme, le Bureau de l'ONUCI, en collaboration avec des acteurs locaux, a mené un certain nombre d'activités de vulgarisation des normes internationales et nationales, en matière de lutte contre les VBG, auprès des organisations gouvernementales et non gouvernementales ainsi que des populations.

Dans cette même optique, le Bureau des droits de l'Homme, en partenariat avec la Fondation Djigui Espérance, une ONG locale, poursuit des sensibilisations sur l'interdiction des violences conjugales et du viol, et fait une large diffusion de la décision du 28 octobre 2014 du Tribunal de Bouaké, portant condamnation d'un père à un an d'emprisonnement pour avoir approuvé « une union précoce et forcée » de sa fille âgée de seulement 11 ans.

Bakary Bakayoko



Grossesses en milieu scolaire : un défi majeur dans la lutte contre les violences faites aux femmes

Le phénomène des grossesses précoces en milieu scolaire est une préoccupation majeure dans le système éducatif ivoirien depuis plusieurs années. Au cours de l'année scolaire 2012-2013, 5 076 cas de grossesses ont été enregistrés en Côte d'Ivoire. La région du Cavally et précisément le département de Toulepleu, localité de l'extrême ouest de la Côte d'Ivoire à la frontière avec le Liberia est particulièrement touchée par ce phénomène ; un département qui a payé un lourd tribut pendant la crise post-électorale et qui en porte encore quelques stigmates. La situation est d'autant plus inquiétante que les autorités, les parents d'élèves, les chefs d'établissements, la société civile et les acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes se mobilisent pour apporter une réponse à cette problématique.

Pour la seule année scolaire 2012-2013, 32 cas de grossesses ont été constatés sur un effectif total de 320 filles au lycée moderne de Toulepleu, soit 10% de cas. De ce chiffre, 27 grossesses (soit 84,3%) ont été recensées chez les plus jeunes élèves des classes de 6ème à la 3ème, mineures de moins de 18 ans. Ce chiffre a presque doublé passant à 53 cas pour l'année scolaire 2013-2014 a indiqué le directeur du centre social de Toulepleu, Benjamin Djè Bi par ailleurs responsable de la plateforme de lutte contre les violences basées sur le genre. Plus d'une dizaine de cas sont déjà enregistrés dans les trois établissements secondaires de la ville.

Les causes sont multiples et de plusieurs ordres parmi lesquels, la multiplicité des partenaires avec 42,1% des jeunes qui ont eu des partenaires multiples durant les 12 derniers mois précédant l'enquête de l'Ecole Nationale Supérieure de la Statistique et d'Economie appliquée d'Abidjan (ENSEA, de 2005) ; la précocité des relations sexuelles ; l'âge moyen au premier rapport est de 16 ans tandis que 52,1% des jeunes de 15 à 24 ans sont sexuellement actifs avec une activité sexuelle plus précoce chez la jeune fille. Notons également la prévalence contraceptive relativement faible chez les jeunes filles. A cela, s'ajoutent des facteurs socio-



Sensibilisation sur les grossesses en milieu scolaire lors de la Journée mondiale de l'enfance



Activités sportives organisées par l'UNFPA et le Bureau de l'Information Publique de l'ONUCI

culturels : les us et coutumes qui favorisent l'impunité avec les règlements à l'amiable, la pression de la communauté pour éviter le déshonneur et d'entrer en conflit avec les voisins et la solidarité communautaire pour éviter de mettre à mal la cohésion sociale.

Les grossesses non désirées et/ou précoces chez les jeunes filles en milieu scolaire constituent des causes majeures d'abandon scolaire avec l'augmentation du taux de déscolarisation de la jeune fille. Il faut également relever la souffrance de la victime et des parents, et les difficultés de prise en charge de la mère et de l'enfant. Parmi les risques auxquels doivent faire face les jeunes mères, on note l'exposition aux IST/VIH, le manque de moyen pour subvenir aux besoins élémentaires, les infirmités et les décès liés aux com-

plications en raison des avortements pratiqués dans des conditions dangereuses et de l'accouchement.

Les Nations unies ne sont pas indifférentes à cette situation qui constitue un des facteurs de la déscolarisation de la jeune fille. A la faveur de la célébration de la Journée mondiale de l'Enfance le 20 novembre dernier, une journée a été consacrée à la question des grossesses en milieu scolaire au lycée moderne de Toulepleu. A cette occasion, acteurs, parents d'élèves, élèves de tous les établissements secondaires, enseignants, personnel d'encadrement, leaders traditionnels, autorités administratives, forces de sécurité, chef de service se sont retrouvés pour réfléchir sur cette problématique pour trouver des solutions.

Vincent Kouakou H. Yao